

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1166 promulguant en Côte française des Somalis l'arrêté du 13 août 1948

n° 1166

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884
- Vu** le décret du- 28 août 1944 créant le cadre général des transmissions coloniales et les textes subséquents
- Vu** l'arrêté du 18 janvier 1946 organisant le concours pour le recrutement des contrôleurs stagiaires des installations radio-électriques des transmissions coloniales
- Vu** l'arrête du 18 août 1949 modifiant le texte précédent
- Vu** la dépêche ministérielle n° 4016-Postel S/P. du 24 août 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, l'arrêté du 13 août 1949 de M. le Ministre de la France d'outre-mer modifiant l'arrêté du 18 janvier 1946 organisant le concours pour le recrutement des contrôleurs stagiaires (les installations radio- électriques des transmissions coloniales (J. O. R. F. du 25 août 1949, page 8487.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.